

NOTICE D'INFORMATION

Taxe d'apprentissage

l'ILFM – Institut Libre de Formation des Maîtres forme une grande partie des maîtres et professeurs des écoles soutenues par la Fondation KEPHAS

(abritée par la Fondation pour l'école, reconnue d'utilité publique)

versez le « Reversement aux établissements, aux écoles et aux CFA »
(ex-hors-quota) de votre taxe d'apprentissage au profit de l'ILFM.



Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

La collecte de la taxe d'apprentissage a été simplifiée depuis 2020.

Désormais, le versement du solde, anciennement “hors quota”, de votre taxe d'apprentissage (13%) est réalisé directement par l'entreprise auprès de l'organisme de votre choix (il n'y a plus d'organisme collecteur). Ici, nous vous invitons à le faire au bénéfice de l'ILFM.

La taxe d'apprentissage n'a plus que deux volets :

87 % de la taxe

est reversée par les entreprises
aux OPCO (ex-OCTA)
par le paiement des acomptes
et du solde final,
au titre du « quota »

le solde de 13 %,

équivalent de l'ancien « hors quota »
est consacré par l'entreprise
à des “dépendances libératoires directes”,
à reverser directement à l'ILFM

BON À SAVOIR

vous pouvez verser ce solde à plusieurs établissements distincts.

L'ILFM délivrera alors un reçu libératoire aux entreprises, à transmettre à leur OPCO.

Date limite de versement du solde : 28 février

Pour nous permettre de vous faire envoyer votre reçu libératoire,
merci de nous transmettre par mail (taxedapprentissage@fondationkephas.fr) les informations indiquées au verso

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTEZ THOMAS :

Fondation Kephas

Tel. : 06 74 52 15 55

taxedapprentissage@fondationkephas.fr

BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA FRACTION DE 13% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ILFM

Pour nous permettre de vous faire envoyer votre reçu libératoire, merci de compléter ce bordereau et de nous le renvoyer à l'adresse suivante : taxedapprentissage@fondationkephas.fr

Si vous avez vous connu cette campagne au profit de l'ILFM grâce à une école, merci de la signaler ici :

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Siret :

Code APE :

Adresse :

Code postal :

Ville :

CONTACT

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Code UAI de l'ILFM : 0755315V

MODE DE REGLEMENT

Par virement bancaire

INSTITUT LIBRE DE FORMATION DES MAITRES

IBAN: FR76 3006 6102 4100 0106 7190 315 BIC : CMCIFRPP

Par chèque : ILFM/25 rue Sainte-Isaure, 75018 Paris

N° du chèque :

Banque émettrice :

Ordre : INSTITUT LIBRE DE FORMATION DES MAITRES

Montant versé :

Cachet

date et signature

VOTRE CONTACT

Fondation KEPHAS, sous l'égide de la Fondation pour l'Ecole

Thomas : tel. : 06 74 52 15 55

5, rue Macdonald - 18000 Bourges

taxedapprentissage@fondationkephas.fr - <https://www.fondationkephas.fr>